

Réf. DI – AM – APE – 2020-2021/033 – Adaptation de la stratégie d'accueil des élèves en secondaire suite au Comité de concertation de ce 24 mars et après consultation des acteurs de l'enseignement par la Ministre de l'Éducation ce 25 mars 2021

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers élèves,

Suite au Comité de concertation (CODECO) qui s'est tenu ce mercredi 24 mars et après consultation des acteurs de l'enseignement par la Ministre de l'Éducation ce 25 mars 2021, il a été décidé pour l'enseignement secondaire que :

- les cours sont suspendus en présentiel du 29 mars au 2 avril 2021 inclus pour l'ensemble des élèves de l'établissement ;
- il a été décidé de ne pas organiser de cours à distance. Cependant, les équipes pédagogiques restent disponibles pour les élèves qui auraient besoin d'un soutien. Notez que les enseignants conservent la possibilité de proposer des cours en ligne, mais les activités pédagogiques qu'ils présenteront ne pourront pas impliquer l'acquisition de nouvelles compétences et la participation – *ou non* – sera laissée à l'appréciation de chacun !
- les élèves seront tous considérés comme en « absence justifiée » durant cette période.
- jusqu'au 2 avril, il est prévu un accueil des élèves pour lesquels aucune autre solution alternative de garde n'est possible pour les parents sans mobiliser des personnes à risque. Pour ce faire, il est impératif de se signaler auprès de la direction – *au moyen du formulaire repris en annexe 1 du présent avis* – en vue de lui permettre d'organiser au mieux l'encadrement des enfants.

Concrètement, qu'est-ce que ces dispositions entraînent pour notre établissement et ses élèves ?

Pour les élèves de la 1^{re} à la 7^e année, il n'y aura aucun cours organisé en présentiel ou en distanciel durant la semaine du 29 mars au 2 avril 2021. Les équipes pédagogiques restent néanmoins disponibles sur demande spécifique pour les élèves qui auraient besoin d'un soutien à distance.

L'accueil d'élèves pour lesquels il n'a pas été trouvé de solution de garde est soumis à la remise du formulaire précité dans lequel les motifs qui justifient de cette demande ainsi que les jours concernés de la semaine prochaine seront clairement indiqués. Ce formulaire est à transmettre à la direction pour le lundi 29 mars à 9 h 00 au plus tard.

L'accueil s'organise uniquement durant les heures de cours habituelles de la semaine à venir. Durant le congé de Printemps (*Pâques*), ce dispositif ne trouve pas à s'appliquer.

La reprise des cours est prévue en 100 % présentiel pour le 19 avril 2021 si les conditions sanitaires le permettent. Dans le cas contraire, un nouvel avis vous sera transmis avec les dispositions qui auront été prises par les autorités et notre réseau à cette date.

Les parents qui en auraient besoin pour leur employeur peuvent obtenir sur simple demande une attestation de l'établissement confirmant la suspension des cours pour la semaine du 29 mars au 2 avril 2021.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à l'ensemble de ces informations et l'énergie positive que vous mettez dans leur respect et leur mise en œuvre.

Je terminerai en ayant, une nouvelle fois, une pensée pour ceux qui, tous secteurs confondus, portent sur leurs épaules le poids grandissant de cette crise sanitaire et de ses conséquences. Prenez soin de vous et des vôtres en demeurant attentifs à ces petits gestes qui préservent votre santé et celle des autres.

Le Préfet des études,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Mellouli', written over a horizontal line.

A. MELLOULI